



**Consultation pour la réalisation d'une étude de marché pour le  
développement de la filière caprine  
en Nouvelle-Calédonie**

## Contexte

La population caprine du territoire est estimée à 3 200 animaux, dont une partie restent sauvages. La race prédominante dans les élevages est de type génétique Saanen, une race caprine laitière répandue dans le monde. Afin d'améliorer la conformation bouchère des cabris produits pour le marché local, des animaux de race Boer ont été récemment importés.

L'élevage est principalement extensif, avec de petits troupeaux situés dans des zones sèches, peu propices aux autres types d'élevage.

Un groupement d'éleveurs existe, le Groupement des éleveurs de petits ruminants de Nouvelle-Calédonie (GEPR-NC) et se structure afin de soutenir ces éleveurs dans le but d'améliorer l'approvisionnement du territoire en viande caprine, entre autres.

Différents circuits de commercialisation existent :

- A la ferme ou vente en vif : 80 % ;
- Boucheries de l'intérieur : 8 % ;
- Prestation OCEF avec l'aide du GEPR : 7 %
- Autoconsommation : 5 %.

De nombreuses contraintes imposent aux éleveurs une technicité et des investissements importants :

- Le parasitisme interne : l'infection par des strongles gastro-intestinaux des animaux en pâturage impose aux éleveurs une gestion des pâturages poussée mais également des frais vétérinaires importants. Les performances de reproduction peuvent être fortement impactées.
- Les bâtiments d'élevage : les éleveurs doivent disposer d'une bergerie, d'un parc de contention, d'un parc de tri et de plusieurs équipements spécifiques. Le coût total pour être opérationnel est conséquent.
- Les clôtures : elles sont indispensables pour éviter que les prédateurs pénètrent à l'intérieur des troupeaux. Elles doivent être réalisées avec des matériaux et normes spécifiques, ce qui impose des coûts de mise en place et d'entretien importants.

## Objectifs

Après avoir réalisé un audit de la filière et rencontré ses différents acteurs (éleveurs, abatteurs, importateurs, distributeurs, transformateurs, collectivités et établissements publics) le prestataire retenu devra s'intéresser aux différents enjeux de la filière afin d'améliorer l'écoulement de la production locale et sa cohabitation avec les produits importés en conformité avec les intérêts des éleveurs et des consommateurs.

## 1- Enjeux organisationnels

Le prestataire définira la consommation de viande caprine tout en caractérisant l'appréciation et les demandes des consommateurs (du transformateur au consommateur final), sur la production locale et importée.

Il analysera le marché actuel en faisant apparaître les forces et les faiblesses de la filière.

Il étudiera les possibilités d'améliorer l'organisation entre et au sein des différents maillons de la filière (éleveurs, OCEF, transformateurs, bouchers) afin d'optimiser l'écoulement des volumes en tenant compte de la saisonnalité de la production et de la demande.

Le prestataire retenu identifiera les opportunités de développement et formulera des propositions concrètes pour améliorer le taux de couverture de cette filière par la production locale.

## 2- Enjeux économiques

Le prestataire définira les prix de vente optimaux aux différentes étapes, par type de produit et type de marché.

Il analysera la pertinence de la mise en place d'un soutien de cette filière, et appréciera le potentiel de développement de la filière en cohérence avec les besoins du marché.

**La synthèse de l'expertise sera restituée sous forme d'un rapport d'étude déclinant les scénarios envisageables et les différentes recommandations retenues. Le rapport proposera un plan d'actions permettant d'aboutir à chacun des scénarios envisagés.**

## Clauses techniques et administratives de l'offre attendue

La présente étude n'est pas soumise à la réglementation des marchés publics en Nouvelle-Calédonie. L'Agence rurale se réserve le droit de ne pas donner suite à cette consultation.

Le maître d'ouvrage est l'Agence rurale en tant que financeur de l'étude. Cette étude sera suivie et pilotée avec différents partenaires auquel le prestataire devra rendre compte.

### **Durée et calendrier**

La durée de l'étude est laissée à l'appréciation du prestataire mais ne devra pas excéder les 4 mois. Le délai prévisionnel pour chacune des étapes devra se situer dans les fourchettes suivantes :

- 6 semaines : réalisation et restitution de l'audit de la filière et transmission d'un rapport intermédiaire.
- 8 semaines : analyse et recommandations relatives aux enjeux précités. Réalisation d'un document de type feuille de route/ plan d'actions.
- 2 semaines : restitutions...

Les restitutions sont soumises à une obligation de résultats concernant les critères de qualité des informations et des délais de livraisons des résultats de l'étude.

### **Méthodologie**

L'offre devra justifier très précisément les moyens mis en œuvre pour parvenir à la détermination du prix. Le prestataire devra présenter la méthodologie pour mener à bien cette mission, ainsi que les

modalités de concertation envisagées. Il devra également indiquer le nombre de jours de prestations et de réunions prévues.

### **Documents à remettre**

Le prestataire présentera les résultats de son travail au comité de suivi chargé du pilotage de l'étude. Il devra fournir l'ensemble des documents qui lui auront été nécessaires à chaque étape de la réflexion. Seront transmis un rapport intermédiaire, un rapport final et une synthèse technique du rapport final. Une restitution officielle de l'étude sera réalisée aux différents acteurs de la filière.

**Date de retour des offres souhaitée : 1er septembre 2021**

**Date de réalisation souhaitée : 2<sup>e</sup> semestre 2021**

### **Contacts :**

Coline Drain-Martin – [coline.drain-martin@agencerurale.nc](mailto:coline.drain-martin@agencerurale.nc) – tél 26 09 60

Elsa Morlet – [elsa.morlet@agencerurale.nc](mailto:elsa.morlet@agencerurale.nc) – tél 26 09 60

[contact@agencerurale.nc](mailto:contact@agencerurale.nc) – 26 09 60